

Compte rendu CHS-CT DDFIP 93 du 05/05/2020

La DDFIP 93 a reçu mardi, comme toutes les directions départementales, le Plan de Reprise de l'Activité élaboré par Bercy.

La DDFIP 93 reconnaît que cela laisse peu de temps pour une reprise annoncée la semaine prochaine et que beaucoup d'inconnues demeurent : on ne sait même pas si finalement nous serons déconfinés la semaine prochaine !

Le plan sera amené à évoluer régulièrement, donc il n'est pas définitif. Le retour à la normale ne sera de toute façon pas le 11 mai, nous restons en période d'urgence sanitaire jusqu'au mois de juillet.

La Direction générale veut que la reprise se fasse de manière progressive et a élaboré un plan avec 3 niveaux de priorité pour les missions de la DGFIP :

- le niveau 1, qui correspond au Plan de Continuité de l'Activité qui a été mis en place pendant la période de confinement
- le niveau 2, qui rentrera en application le 11 mai maintenant
- le niveau 3, qui ne rentrera en application que lorsque la situation sera stabilisée.

1. Présentation de la priorité 2 pour la reprise à partir du 11 mai

* Fiscalité des particuliers : on va vers une montée en puissance des SIP pour la campagne déclarative : priorité à la gestion du téléphone, des e-contacts et de la BALF. On procédera au rappel des personnes ayant laissé leurs coordonnées, à la réponse aux mails et aux e-contacts.

* SIE : on continue le soutien aux entreprises mis en place dans le cadre du PCA. A partir du 11, on procédera aux relances pour le paiement de la TVA et du PAS.

* SPF/SDE : on effectuera le traitement des publications jusqu'à leur terme pour les SPF et commencera à relancer les successions à fort montant pour le SDE.

* Recouvrement : il y aura une reprise progressive de recouvrement fiscal, avec l'envoi des mises en demeure et le suivi des créances à enjeu.

* Contrôle fiscal : les agents en contrôle fiscal poursuivront leur appui aux missions prioritaires : soutien à la campagne IR, relance TVA et PAS, contrôle a posteriori des aides accordées et suivi des dépôts de plainte pour fraude fiscale. En fonction de l'évolution de la situation, ils pourront être amenés à poursuivre les contrôles suspendus et engagés avant le début du confinement. Par contre, pas de reprise de l'activité en tant que tel.

* SPL: poursuite PCA (dépenses, paye etc), réactivation progressive des plans de CHD, entretenir le lien avec collectivités, poursuite des travaux de fiscalité directe locale, achèvement du budget 2019, mise en place du budget 2020, mise en place d'une assistance pour les 19 nouveaux élus du département.

- * SDIF : pour la mission foncière, une seule mission est maintenue dans l'immédiat : le traitement des réclamations contentieuses en TF. Les documents d'arpentage sont actuellement validés en version dématérialisée en ce moment.
- * PCRP : concernant l'IFI (ex-ISF), la DDFIP reçoit quelques mails et quelques e-contacts, un roulement a été mis en place depuis le 4 mai.
- * Missions transverses : apurement des comptes d'imputation provisoire, reprise des dossiers avec risques de prescription.
- * Audit : soutien d'appoint aux services, suivi de certaines missions à enjeu spécifiques.
- * Gestion Publique Etat : poursuite du PCA (traitement des dossiers du fonds de solidarité, paye, comptabilité, arrêtés comptables). Sur la paye, remise en place progressive d'un CHD, pour la comptabilité réalisation des ajustements comptables en instance, apurement des comptes d'imputation provisoires, intégration des rôles manuels, traitement des anomalies.
- * Recettes non fiscales : prise en charge des titres et reprise progressive du recouvrement (forts enjeux)
- * Domaines : Maintien de l'absence de déplacement pour les évaluateurs. Maintenant, se met en place la préparation des prochaines labellisations en les priorisant et la reprise de la tenue de l'inventaire immobilier de l'État.
- * Stratégie : dans le cadre du PCA n'avait été maintenu que la communication interne. Ils remettent en place la mise à jour des délégations de signatures et des habilitations ainsi que la mise à jour du tableau des emplois (TAGERFIP) en préparation de la campagne de mutation.
- * Budget et Logistique : poursuite du PCA (achat fournitures et dépenses DGFIP, gestion logistique), maintien d'une rotation des agents techniques une journée par semaine.
- * RH et Formation Professionnelle : dans le cadre du PCA, suivi des agents, maintien du dialogue sur la situation en liaison avec les chefs de service. A partir du 11, préparation des affectations au premier septembre et de la campagne de mutation, gestion de l'arrivée des stagiaires. Un agent a été rappelé afin de procéder aux remboursements des frais de repas pour les agents sans carte Apetiz ou sans solution de restauration collective.

Les membres du CHS-CT ont présenté leurs revendications préalables à tout élargissement de l'activité dans nos services (cf document joint avec les délibérations adoptées par le CHS-CT et tous les syndicats présents). Nous mettrons en place des droits d'alerte sur le département si les conditions de la reprise ne sont pas respectées afin que les agents puissent faire jouer leur droit de retrait dès lundi.

2. Modalités pratiques

- * Ouverture au public : la DDFIP 93 maintient la fermeture totale de nos services au public jusqu'à nouvel ordre. Toutes les demandes de rendez-vous seront traitées en contre-appel.
- * Cantines : maintien de la fermeture des cantines pour l'instant, qui seront pour certaines amenées à procéder à la distribution de repas froids. Pour le RIA de Bobigny, celui-ci a mis en place avec le gestionnaire les règles distanciation sociale. A surveiller au vu de la reprise du travail d'une partie des administrations à partir du 11 mai.

* Maintien de l'adaptation des horaires avec banalisation des journées pour éviter les heures de pointe dans les transports comme lors du confinement.

Concrètement, vous pouvez toujours arriver hors période pour éviter les heures de pointe et les responsables de service doivent banaliser les journées à 7H42 si cela ne vous permet pas d'effectuer une journée de travail complète.

* Adaptation des espaces de travail : la règle Code du Travail est de 4 mètres carrés par agent, cela veut dire que l'on ne peut pas faire revenir tous les agents en même temps et qu'il faudra procéder à des modifications de l'implantation des bureaux dans les espaces de travail afin de respecter les distances barrières.

* Mise à disposition dans tous les services de gel hydro-alcoolique, lingettes et savon. Les agents devront procéder au nettoyage avec les lingettes ou autres de leur espace de travail en arrivant et en repartant.

* Masques : la distribution des masques se fera au niveau départemental par le préfet, la DDFIP 93 n'a plus le droit d'en acheter. Nous n'avons pas de garanties que les agents auront des masques à disposition par le travail, ce qui pour nous est suffisant pour déclencher un droit de retrait si besoin, notamment pour tous ceux prenant les transports !

* Installation de blocs de plexiglass dans tous les box et dans tous les accueils si jamais nous sommes amenés à rouvrir au public.

* Télétravail : 70 ordinateurs portables ont été réceptionnés, conditionnés et livrés aux agents en SIP pour la campagne IR. Apparemment, il y aurait une pénurie généralisée, donc nous n'avons aucune certitude d'en recevoir d'autres dans les semaines qui viennent.

* Contre-appels des télétravailleurs pour la campagne IR : la DDFIP 93 vient de recevoir 30 téléphones portables qu'elle va distribuer aux télétravailleurs.

Contre-appels avec le téléphone personnel : Le dispositif est basé sur le volontariat. Tout agent en télétravail a le droit de refuser de procéder à des contre-appels si on ne lui fournit pas de téléphone. Nous conseillons fortement à tous les agents de refuser d'utiliser leurs téléphones personnels : si on veut qu'on fasse des appels, qu'on nous fournisse des téléphones comme dans n'importe quelle entreprise normale, on nous prend pour qui !

* Fontaines à eau, machines à café et distributeurs : les fontaines à eau sont normalement entretenues, les distributeurs sont vides comme les machines à café. La DDFIP va voir pour installer des solutions hydro-alcooliques à côté de ces points pour éviter les risque de contagion par le toucher.

* Prise de repas sur le lieu de travail : les salles collectives pour se restaurer seront fermées là où elles étaient encore ouvertes et les agents autorisés à se restaurer à leur bureau.

3. Dispositif RH

* Dispositif des autorisations d'absence garde d'enfant et personnes fragiles : le dispositif personnes fragiles est reconduit jusqu'à nouvel ordre. Le dispositif pour les gardes d'enfant est reconduit a minima jusqu'au 14 mai (date réouverture annoncée par la Direction Départementale de l'Éducation Nationale). Idem, le dispositif d'ASA pour les conjoints ou parents de personnes en situation de fragilité médicale sont maintenus.

Cependant, après les annonces des maires et des départements refusant d'ouvrir écoles, crèches et collèges un peu partout en France, face aux mobilisations des personnels territoriaux et de l'Éducation Nationale et enfin au vu des annonces gouvernementales changeant d'un jour sur l'autre sur l'accueil des élèves, le dispositif sera maintenu dès qu'une preuve sera apportée par l'agent que ses enfants ne peuvent pas accéder à l'école, au collège ou à la crèche.

* Gestion des cas de COVID : un rappel a été effectué à plusieurs reprises sur les procédures de signalement. En cas de suspicion, le signalement sera effectué par le chef de service ou les RH auprès des médecins de prévention qui prendront contact avec l'agent et si besoin appelleront tous les agents qui étaient à son contact afin de mettre en place les quarantaines et de procéder à la désinfection du site ou toute autre mesure nécessaire.

* Pour les congés maladie arrivant à terme, aucun agent ne doit reprendre le travail sans avoir eu un contact avec le médecin de prévention.

La DDFIP 93 a envoyé un mail avec les coordonnées des médecins de prévention, des infirmières et des assistantes sociales du ministère aux chefs de service, nous avons obtenu que ce mail soit renvoyé à tous les agents.

* un recensement quotidien est demandé à chaque service : nombre d'agents en présentiels, nombre d'agents en ASA, nombre d'agents suspectés de COVID-19.

* Frais de repas : le remboursement des frais de repas se fait de manière forfaitaire sur la base de 17,50€, quel que soit le montant du justificatif. Les tickets de caisse sont acceptés, donc il n'y a pas besoin d'aller à la boulangerie au taff et de prendre des risques.

* Application du télétravail : il n'est pas prévu de renvoyer les agents en télétravail dans les services à partir du 11 mai, ils seront maintenus en télétravail. Il est rappelé à tous les chefs de service en audio-conférence de maintenir le contact avec tous ces agents pour prévenir les risques psycho-sociaux ou liés à l'isolement. Des conventions de télé-travail, comme celles appliquées habituellement pour tous les télé-travailleurs seront rédigées pour tous ceux qui en ont bénéficié dans la période.

* Situation du SPL : nous avons rappelé la situation peu abordée des agents en trésorerie, sur le pont depuis plusieurs semaines, souvent peu nombreux, devant prendre en charge des missions cruciales qui commencent à être épuisés. Nous avons rappelé qu'ils pouvaient toujours bénéficier de leurs droits à congés mais que leur manque d'effectif conjugué à la priorité des missions était un frein. Nous avons obtenu qu'un point spécifique sur la situation des collègues en SPL soit effectué rapidement.

* Situation des agents devant faire des grandes distances en transport en commun pour venir travailler : nous avons demandé à ce qu'ils soient exemptés dans l'immédiat, la Direction a refusé et a précisé qu'on leur fournirait une attestation pour se déplacer s'ils étaient amenés à faire plus de 100 km.

* Information du CHS-CT : à ce jour, contrairement au règlement des CHS-CT, ceux-ci n'ont pas été informés des cas et des suspicions fortes de COVID-19, ainsi que des mesures prises pour y remédier. Nous avons dénoncé l'absence d'information qui nous empêchait d'évaluer les risques et leur gestion par la Direction Départementale. Nous avons exigé la transmission de toutes les informations sur les suspicions service par service et les mesures prises pour y remédier.

Un nouveau CHS se tiendra lors de la semaine du 22 mai.